



Applicable rentrée scolaire 2022 – M^{ai} juill25

REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un service municipal. *Il n'est pas obligatoire*. Il est mis à disposition des enfants.

La restauration ne peut fonctionner qu'à travers la bonne entente des enfants, des parents, du personnel de service ainsi que les encadrants.

La cantine doit rester un moment pendant lequel les enfants se détendent.

Inscriptions :

Cette réservation se fait par le biais du portail enfance.

Toutes modifications (réservation ou annulation d'un repas) doivent se faire sur le portail famille, la veille avant 11h ou le vendredi avant 11h pour le lundi. Attention pas de modifications possibles les jours fériés.

En cas de maladie, vous avez **7 jours** pour transmettre un certificat médical au guichet unique soit directement en mairie, soit par mail à guichetunique@ville-wavrin.fr.

Pour plus d'informations sur la procédure à suivre, vous pouvez contacter le guichet unique au 03.20.58.57.57 choix 1 ou par mail à : guichetunique@ville-wavrin.fr

Afin de calculer votre participation financière, vous devez transmettre votre dernier avis d'imposition et votre notification de paiement CAF.

Paiement :

Le paiement s'effectue auprès du service Régie situé en Mairie. Les tarifs sont liés aux quotients familiaux et révisables chaque année par le Conseil Municipal.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez prendre contact avec la régisseuse – service Régie en Mairie aux horaires d'ouverture :

- ***mercredi et vendredi de 8h45-11h30 et de 13h45 à 17h15***
- ***samedi de 8h45 à 12h15***

ou par mail à regiesmunicipales@ville-wavrin.fr

Fonctionnement :

La pause déjeuner fonctionne de 11h30 à 13h30 : 2 heures durant lesquelles les enfants doivent prendre le temps de se détendre.

Votre enfant est pris en charge par du personnel communal ou par des animateurs vacataires (en fonction du lieu de restauration).

Tous les élèves des écoles publiques sont accueillis au Restaurant scolaire au groupe Simone Veil, avenue de l'Europe à Wavrin.

Ce temps de repas doit être un moment convivial, de détente et éducatif. Nous vous demanderons de leur rappeler quelques points :

Sécurité :

Pour les plus grands, les enfants sont appelés par classe pour se faire pointer et prennent leur plateau au self.

-Il leur est demandé de se déplacer sans courir et sans chahut.

-Suivre les consignes données par les animateurs encadrants.

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la restauration. Les agents ne sont pas autorisés à administrer un médicament.

En cas d'accident ou blessure, mise en application de la procédure – affichée dans les structures –

- Rassurer l'enfant
- Évaluer l'accident et donner les premiers soins
- Prévenir les parents et alerter les secours si besoin

Si appel aux pompiers et transport de l'enfant à l'hôpital, le personnel encadrant ne sera pas en mesure de l'accompagner (consignes données par les pompiers eux-mêmes)

Hygiène :

Il faut que les enfants puissent avoir la possibilité d'aller aux toilettes ainsi que se laver les mains avant de se rendre au restaurant scolaire.

Au-delà de l'aspect hygiénique, cela évitera un certain nombre de déplacements inutiles.

L'usage de la serviette est conseillé pour les tous petits (pensez à leur en fournir)

Respect :

Un « bonjour », un « merci » est toujours très apprécié du personnel de restauration ou d'encadrement.

Nous demanderons aux enfants de respecter les locaux ainsi que le matériel mis à leur disposition.

Discuter avec ses copains sans crier, aucune grossièreté ne sera tolérée. Avoir un langage et une attitude correcte envers les autres (copains, personnel de service, encadrant)

Repas :

Il faut goûter à tout, même à ce que l'on n'a pas l'habitude.

Découverte de nouvelles expériences et sensations gustatives

Débarrassage du plateau, rangement des couverts rigoureux et discipliné

Tout enfant doit être préalablement inscrit au service pour en bénéficier.

A défaut, une majoration sera appliquée.

Concernant les enfants d'âge maternel :

En restauration scolaire collective, la prise en charge est différente de celle de la maison. L'enfant fait partie d'un groupe.

Il est demandé aux enfants de savoir utiliser les couverts, savoir manger seul sans aide constante d'un adulte.

Atelier :

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation. Les animateurs mettent en place des ateliers dans la mesure du possible.

Discipline :

Un avertissement oral est donné,

Un avertissement écrit se fait si cela perdure,

Rencontre avec la responsable,

Possibilité d'être sanctionné par un renvoi temporaire voire définitif.

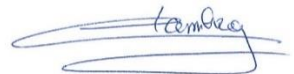
Commission Cantine

Elle se réunit une fois tous les deux mois afin de valider les menus proposés par le prestataire et de régler les éventuels dysfonctionnements.

Des élus, des représentants de parents d'élèves, le prestataire, une diététicienne, le responsable de la restauration scolaire, la chef de service EJS.

Comptant sur l'aide de tous (enfants – encadrants – personnels de restauration – parents) et de votre implication, pour que le service de restauration se passe le mieux possible : convivialité et détente pour nos enfants.

L'adjointe déléguée



Cécile LAMBRAY